



**Solidarité
sans frontières**

PAGES 3 - 5

Politique d'asile euro- péenne

Une nouvelle
architecture de
l'exclusion

PAGE 6

Système d'asile meurtrier

Ces morts que
personne ne
compte

PAGES 7 - 10

Dossier: Non à l'initia- tive des 10 millions

Sortir de l'im-
passe discursive



Notre beau pays

Peut-être avez-vous écouté des débats, voire lu la propagande de l'UDC sur l'initiative des 10 millions. Avez-vous remarqué cette petite phrase qui revient comme un refrain ? « Notre beau pays » qu'il faut défendre, protéger et préserver. C'est marrant, ce « notre ». Parce que ce pays, il ne peut pas être le nôtre, il ne peut même pas exister, sans le 40% de la population qui a une histoire de migration. Si ce pays est beau, c'est parce que toutes ces personnes l'habitent, le construisent, le réparent et réfléchissent à comment l'améliorer. Alors que ce sont justement ces personnes-là qui se font attaquer frontalement quand l'UDC ose dire « Presque tous les problèmes de la Suisse sont dus à l'immigration ».

Mais surtout, c'est paradoxal d'entendre cette phrase et de constater l'énergie que les initiants contre la Suisse à 10 millions consacrent à rendre le pays moche. Parce que l'influence de l'UDC, c'est un responsable politique qui se flatte sur facebook d'un vol d'expulsion « réussi » (voir p.12), ce sont des suicides même pas dénombrés de personnes qui sont coincées sans issue dans un régime d'asile déshumanisant (voir p.6). Ce sont des frontières toujours plus externalisées, qui sont responsables de morts oubliées dans le désert (voir p.15). Et cette externalisation n'en est qu'à ses débuts, comme le laisse présager l'application prochaine du RAEC (p.3-5) que l'UDC avait combattu parce que pas suffisamment violent.

Sans compter les kilomètres d'autoroutes, les centrales nucléaires et les rues bétonnées dépourvues de manifestant-es que nous promet l'extrême droite si on ne s'y oppose pas avec suffisamment de véhémence.

Par contre, ce que l'extrême droite nous offre, c'est la mise à l'agenda constante de la migration. Malheureusement, encore selon leurs termes. Nous devons considérer leurs initiatives irresponsables et dangereuses non seulement comme une menace face à laquelle nous devons nous défendre, mais également comme possibilité d'occuper un espace médiatique et discursif. Nous devons nous efforcer de le rendre le plus démocratique possible, en apportant au discours public de la précision, des nuances et de la critique. Les campagnes de votation doivent passer de la défense au débat, de la communication politique à court terme à l'ouverture de perspectives qui nourriront les débats futurs sur la migration.

Qu'importe ses efforts, la droite ne parviendra jamais à fermer les frontières, il y aura toujours du mouvement, et il y aura toujours des personnes pour en défendre la liberté. Apprenez-en plus sur notre position dans notre dossier à la page 7.

Nous allons continuer à nous battre, pas parce que c'est notre pays, mais parce que nous y habitons et estimons qu'il ne sera que plus beau – ou moins moche – si toutes les personnes qui y vivent peuvent le faire dans la liberté, la dignité et l'autonomie.

(Sg)

P.S: c'est pas parce que c'est un privilège qu'il ne faut pas aller voter, hein ? Que tou-xtes ceux qui le peuvent se rendent aux urnes le 14 juin, pour un NON tonitruant et massif à la dernière attaque (avant la suivante) des partisans du repli sur soi.

Les photos publiées dans ce bulletin ont été prises par Kira Kynd lors de la cérémonie en mémoire de D., à Zurich, qui s'est donné la mort début avril après avoir reçu une décision négative concernant sa demande d'asile. Nous remercions la photographe de nous avoir autorisé-es à publier ces clichés, ainsi que Christoph Hugenschmidt pour son compte rendu de l'événement à la page 6.



Une nouvelle architecture de l'exclusion

2026 marque le début d'une nouvelle phase de la politique européenne de fermeture des frontières. Avec l'entrée en vigueur du pacte sur l'asile, de nouvelles réglementations concernant les pays tiers et des plans de renvoi renforcés, l'UE étend systématiquement son régime de frontières et d'expulsion.

Alors que le pacte européen sur l'asile et les migrations, qui constitue la réforme la plus draconienne du droit d'asile européen, entrera en vigueur le 12 juin 2026, le Parlement européen et les États membres préparent déjà les prochains

d'asile irrecevables, le simple fait de transiter par un pays pourra désormais suffire. Les personnes concernées ne passeraient alors même pas par une procédure d'asile accélérée, mais pourraient être renvoyées directement vers des pays tiers.

« La question du besoin individuel de protection passe de plus en plus au second plan par rapport à la décision sur la compétence de l'Europe à examiner la demande d'asile. »

Le système d'asile européen change ainsi d'orientation: la question du besoin individuel de protection passe de plus en plus au second plan et est éclipsée par la décision de savoir si l'Europe doit encore être compétente pour examiner une demande d'asile. La réforme crée en même temps les conditions juridiques pour une externalisation accrue des procédures d'asile vers des pays tiers – à l'instar des projets italiens concernant l'Albanie ou du modèle britannique du Rwanda.

durcissements. Trois évolutions montrent particulièrement clairement la direction que prend le système d'asile européen: vers des procédures frontalières accélérées, une externalisation accrue de la protection des réfugiés et le renforcement d'un régime européen d'expulsion.

Le pacte sur l'asile introduit de nombreuses mesures qui n'avaient jusqu'à présent été testées que dans des conditions exceptionnelles. Il s'agit notamment de procédures frontalières accélérées dans des centres fermés, de nouvelles procédures de filtrage aux frontières extérieures ainsi que d'une catégorisation plus stricte des demandeurs de protection en fonction des quotas de reconnaissance. L'accès aux procédures d'asile régulières s'en trouve ainsi encore plus compliqué pour de nombreuses personnes en demande de protection. En substance, l'Europe s'éloigne de l'examen individuel des demandes de protection et s'oriente davantage vers une sélection administrative et une gestion ciblée des flux de personnes en mouvement.

L'externalisation comme norme

Les dispositions relatives aux « pays tiers sûrs », par lesquelles le Parlement européen et les États membres ont complété le pacte sur l'asile début 2026, ont une portée particulièrement importante. Alors qu'auparavant, un lien étroit avec un pays tiers était requis pour déclarer une demande

Un régime européen d'éloignement

Parallèlement, la politique européenne s'oriente de plus en plus vers le retour et l'expulsion. Au printemps 2026, une alliance entre conservateurs et extrémistes de droite a imposé au Parlement européen un mandat de négociation pour un nouveau règlement sur le retour. Sont notamment prévues des procédures plus rapides, une reconnaissance mutuelle renforcée des décisions de renvoi ainsi que des possibilités élargies de placement en détention des personnes tenues de quitter le territoire. Des « centres de retour » situés hors d'Europe font désormais l'objet de discussions ouvertes.

Ces différentes réformes ne doivent pas être considérées isolément. Prises dans leur ensemble, elles marquent une refonte fondamentale du système d'asile européen: les demandes de protection doivent être rejetées le plus tôt possible, les procédures délocalisées et les expulsions organisées de manière plus efficace. Ce qui a longtemps été considéré comme une exception devient ainsi de plus en plus la norme de la politique migratoire européenne.

(Sn)

Régime frontalier numérique

La révolution silencieuse d'Eurodac

Avec la réforme d'Eurodac, l'UE transforme sa base de données biométriques sur les migrations en une infrastructure complète de contrôle. Ce qui semble surtout technique modifie en fait fondamentalement la manière dont l'exil, la migration et la liberté de circulation seront gérés en Europe.

Quand on parle de la réforme du système d'asile européen, on évoque généralement les procédures aux frontières, les processus de filtrage ou l'allongement des délais de transfert. En revanche, on accorde peu d'attention à l'infrastructure qui rendra

Parallèlement, l'âge minimum pour l'enregistrement des données biométriques passe de 14 à 6 ans.

La quantité de données stockées est également considérablement augmentée. Outre les empreintes digitales,

visibles les mouvements secondaires au sein de l'Europe et faciliter les retours. Ce sont donc non seulement les identités, mais aussi les mouvements qui sont enregistrés: lieux de franchissement des frontières, demandes d'asile, contrôles de police ou décisions de retour. La reconstitution des parcours migratoires individuels devient ainsi une finalité du système.

Dans le même temps, Eurodac s'inscrit davantage dans un contexte sécuritaire. À l'avenir, les autorités de poursuite pénale bénéficieront également d'un accès élargi aux données biométriques issues du domaine migratoire. La séparation entre le système d'asile, le droit des étrangères et l'appareil sécuritaire s'en trouve ainsi encore davantage estompée.

Cela modifie également le fonctionnement des procédures relevant du droit des migrations. De plus en plus, les faits ne sont plus établis, mais extraits de bases de données. Les correspondances Eurodac acquièrent le statut de preuve centrale, tandis que les déclarations des personnes concernées perdent de leur poids face aux données biométriques. Le conseil juridique s'oriente ainsi de plus en plus vers la vérification des correspondances techniques, de la qualité des données et des erreurs du système.

C'est précisément parce que les données biométriques semblent objectives et neutres qu'une nouvelle forme de prévalence des preuves techniques menace de s'installer. La collecte des données ne commence pas seulement avec une demande d'asile, mais dès les contrôles aux frontières ou les contrôles relevant du droit des étrangères. Parallèlement, les systèmes biométriques restent sujets à des erreurs: les données peuvent être mal saisies ou des personnes confondues. Malgré cela, ces systèmes créent une aura de certitude technique qui légitime davantage les décisions des autorités.

« À l'avenir, Eurodac ne servira plus exclusivement à déterminer la responsabilité dans la procédure d'asile, mais à contrôler la migration dans son ensemble. »

cette politique techniquement possible à l'avenir: la nouvelle base de données Eurodac. Or, c'est là que se met actuellement en place l'un des instruments centraux du régime frontalier européen.

Eurodac a été créé en 2003 comme un système relativement limité, destiné à mettre en œuvre le règlement de Dublin. Il servait essentiellement à enregistrer les empreintes digitales des demandeurs d'asile afin de déterminer quel État était compétent pour la procédure d'asile. Le système fonctionnait selon un principe simple de « correspondance/non-correspondance »: les autorités apprenaient simplement s'il existait déjà un enregistrement dans un autre État. Seules les données nécessaires à cette fin étaient enregistrées.

Avec le nouveau règlement Eurodac, cette logique change radicalement. À l'avenir, la base de données ne servira plus exclusivement à déterminer la compétence dans la procédure d'asile, mais à contrôler la migration dans son ensemble. De nouveaux groupes de personnes seront désormais enregistrés: les personnes bénéficiant d'un statut de protection temporaire, celles en procédure de réinstallation, les personnes secourues en mer ainsi que, pour la première fois, les personnes en « séjour irrégulier ».

des photos faciales, toutes les données biographiques, des informations sur les procédures d'asile et de renvoi ainsi que des scans de documents d'identité seront également enregistrés à partir de la mi-juin. Eurodac passe ainsi d'un instrument destiné à la mise en œuvre de procédures d'asile concrètes à une base de données biométrique complète sur la migration.

Du système d'asile au régime de données

Le nouveau rôle d'Eurodac au sein de l'architecture interopérable des bases de données de l'UE est particulièrement marquant. La base de données ne sert pas seulement de pilier au système d'asile européen commun réformé, elle est également reliée à d'autres systèmes d'information européens tels que le SIS, le VIS, l'ETIAS ou l'EES. L'objectif est une « gestion de l'identité et de la mobilité » à l'échelle européenne, dans laquelle les informations provenant de bases de données jusqu'ici distinctes sont regroupées en un profil de données continu.

L'orientation politique qui sous-tend cette initiative est claire. Eurodac ne doit pas seulement rendre les procédures d'asile plus efficaces, mais aussi lutter contre la migration irrégulière, rendre



Quand les données décident des procédures

Les conséquences de cette évolution sont considérables pour les personnes concernées. Eurodac vise à accélérer les procédures Dublin, à empêcher la migration secondaire et à rendre les retours plus efficaces. Pour les personnes en quête de protection, cela signifie avant tout: des transferts plus rapides, des contrôles plus stricts et une marge de manœuvre réduite au sein du système d'asile européen.

Les transferts vers d'autres pays et les renvois deviennent ainsi plus faciles à suivre et à mettre en œuvre. Cela modifie également la position des personnes concernées dans les procédures. Les faits sont de plus en plus déterminés par des données et des correspondances biométriques, et non plus par des récits individuels ou des histoires de fuite.

« Les faits sont de plus en plus déterminés par des données et des correspondances biométriques, et non plus par des récits individuels ou des histoires de fuite. »

Dans le même temps, il devient de plus en plus difficile pour les personnes concernées de savoir quelles données les concernant sont enregistrées, quelles autorités y ont accès et comment corriger d'éventuelles erreurs.

À cela s'ajoute le fait que les stratégies actuelles face aux régimes migratoires restrictifs perdent de plus en plus de leur efficacité. L'absence de documents d'identité, les identités floues ou les voyages vers d'autres États européens perdent de leur importance en raison d'un enregistrement biométrique de plus en plus dense. La pression pour faire appliquer les expulsions ou forcer les départs « volontaires » devrait en outre continuer à s'accroître.

Contrôle biométrique sur le territoire national

Les conséquences de la réforme sont particulièrement importantes dans le contexte suisse. Désormais, les personnes en « séjour irrégulier » pourront également être enregistrées dans Eurodac. Parallèlement, la collecte de données biométriques dans

d'urgence. En Suisse notamment, de nombreuses personnes vivent depuis des années avec une décision de renvoi, bien que leur expulsion soit impossible pour des raisons factuelles ou juridiques. Malgré cela, leurs données biométriques pourraient à l'avenir être stockées de manière permanente dans Eurodac et mises à disposition dans toute l'Europe.

Eurodac évolue ainsi de plus en plus d'un instrument au service de procédures d'asile clairement définies vers une infrastructure de contrôles biométriques de routine sur le territoire national. Les frontières entre les procédures d'asile, les contrôles relevant du droit des étrangers et les interventions policières deviennent de plus en plus perméables. À l'avenir, les données d'Eurodac ne seront pas seulement accessibles aux autorités chargées des migrations, mais aussi, en partie, aux autorités policières et aux services de poursuite pénale.

La réforme d'Eurodac est donc bien plus qu'une simple révision technique de la base de données. Elle illustre parfaitement la transformation actuelle de la politique migratoire européenne: on s'éloigne de la protection et de l'examen individuel pour s'orienter vers un régime frontalier numérisé visant à recenser, contrôler et gérer les mouvements de réfugiés le plus tôt possible.

(Sn)

Morts dans le système d'asile

« Il n'était pas le premier et ne sera malheureusement pas le dernier. »

La violence du système d'asile tue. Mais l'on parle trop peu de ces morts. Les médias les évoquent rarement, et de manière au mieux ponctuelle. Il n'existe même pas de recensement ou de statistique officielle.

Un dimanche, début avril 2026, D. s'est donné la mort de manière atroce. Ce jeune Burundais, âgé de seulement 31 ans, a sauté en plein jour par la fenêtre de sa chambre située au neuvième étage de l'immense «centre d'hébergement collectif» de l'hôpital municipal Triemli de Zurich. Selon ses ami-es, il avait reçu une décision négative du SEM et ne savait plus quoi faire.

Peur du vol spécial

Une semaine plus tard, alors que j'essaie de rassembler quelques faits sur les décès et les suicides dans les centres d'asile, mes applications de messagerie s'emballent. En Suisse romande et dans le canton de Soleure, des personnes originaires du Burundi ont été arrêtées. Il semblerait que le SEM prévoie un vol spécial vers Bujumbura, qu'il faut remplir. Panique, peur,

entamé une grève de la faim et de la soif. Il s'était auparavant isolé des autres détenus et n'avait pas quitté sa cellule. Le 26 mai, il n'a plus réagi lors de la distribution des psychotropes en soirée – le lendemain, ses codétenus ont été informés de son décès.

La mort de M., originaire de Somalie, est tout aussi tragique. Tout jeune, il a réussi le dangereux voyage vers l'Europe – nous ne savons pas ce qu'il y a vécu. En Suisse, il a d'abord été pris en charge dans les structures pour mineures. À 18 ans, il a alors perdu pied. En 2025, par crainte de la police, il a sauté depuis la fenêtre d'un hôtel à Zurich.

« Dans les centres suisses de détention pour demandeur·ses d'asile, beaucoup meurent et personne ne raconte leur histoire. »

Le samedi suivant, la communauté burundaise et des personnes solidaires du camp et de Zurich ont organisé une cérémonie commémorative sur le triste lieu où D. est décédé. Le témoignage de son jeune colocataire, pour qui D. était devenu un «grand frère» et une source d'encouragement dans les moments désespérés, a bouleversé les plus de 300 participant-es. Tout comme la chanson kurde profondément triste qu'un compagnon d'infortune de Triemli a chantée pour lui.

La direction du centre d'hébergement collectif a d'abord tenté d'interdire la cérémonie, puis de la déplacer dans une église voisine, avant de finalement renoncer face au nombre important de personnes en deuil. Il n'y a eu aucune parole de regret de la part de l'AOZ zurichoise, qui gère le centre d'hébergement collectif, ni même de visite de condoléances d'un membre des autorités municipales. D. n'est qu'un mort de plus. Dans les silos en béton des centres d'hébergement collectifs du Triemli, il y aurait eu quatre ou cinq décès ou suicides ces dernières années, raconte un résident de longue date.

impuissance – une lettre ouverte aux autorités compétentes est rédigée depuis la Suisse romande. Le mardi 21 avril 2026, 11 personnes, dont deux enfants et un bébé, ont été expulsées de force vers le Burundi à bord d'un Airbus affrété par une compagnie aérienne low cost tchèque. Nous craignons d'autres vols spéciaux pour le Burundi.

Les morts des camps

«D. n'était pas le premier et il ne sera pas le dernier», écrit quelqu'un dans une discussion en ligne. En effet: dans les centres de détention, les centres d'hébergement et les appartements pour demandeur·ses d'asile, beaucoup meurent et personne ne tient de statistiques: Andri Krylow, alors âgé de 62 ans, est décédé le 30 avril 2025 au centre de détention de Zurich. Il avait déjà fait une tentative de suicide et les autorités en avaient connaissance. Cela ne les a pas empêchées de le placer en détention en vue de l'expulsion pour le pousser à quitter le pays. Le 8 mai 2025, le jeune M. fait une tentative de suicide à la prison de Zurich. Le 19 mai, A., alors âgé de 21 ans, a

Personne ne compte

Ce ne sont là que trois histoires parmi tant d'autres. Tesfaye, 40 ans, épuisé par le régime d'aide d'urgence, s'est donné la mort dans la nuit du 2 au 3 août 2024 à Gampelen, dans le canton de Berne. Le 18 janvier 2025, un homme de 27 ans est décédé à la prison régionale de Burgdorf, près de Berne; peu après, un jeune Marocain de 22 ans est mort à la prison régionale de Berne. De nombreux résident-es des structures d'asile, et plus encore de celles d'aide d'urgence, peuvent raconter des histoires similaires.

Les personnes vivant dans les camps gardent en mémoire les morts du système d'asile suisse. Mais personne ne raconte leur histoire et personne, dans cette Suisse pourtant obsédée par le comptage et le contrôle, ne tient de statistiques. Nous pleurons D.

Christoph Hugenschmidt
Wo Unrecht zu Recht wird

Dossier : Non à l'initiative des 10 millions

Les votations populaires devraient être une occasion de réfléchir

En Suisse on vote beaucoup. Au moins quatre fois par année, les personnes qui ont le droit de vote peuvent donner leur avis. Nous sommes sans doute aussi la population au monde qui vote le plus sur la migration. Nous devrions donc être logiquement la population la plus informée et la plus à même de donner un avis éclairé sur la politique migratoire.

Il n'en est rien. Pourquoi ?

Premièrement, parce qu'on nous demande certes notre avis, mais qu'on ne peut que répondre par oui ou par non à une question. Et cette question, quand elle concerne la migration, ce sont toujours les mêmes qui la posent. Et elle revient souvent, cette question. 10 fois en 56 ans. C'est presque devenu un rituel, tous les cinq ans et demi en Suisse, on doit voter à propos des personnes qui n'ont pas le droit de vote.

Elle revient toujours cette question, mais avec des habits différents.

Elle a toujours des intitulés divers, et ils sont toujours menaçants. « Surpopulation » étrangère, immigration « illégale », immigration « de masse » ou « incontrôlée ». Alors que déjà lors de l'initiative Schwarzenbach en 1970, la majorité de la population immigrée en Suisse a été attirée pour satisfaire les besoins de l'économie.

Et maintenant le parti des autoroutes, du nucléaire et de l'économie fossile nous parle de durabilité. À la page 10 du présent dossier, nous revenons sur le non-sens d'un tel terme.

Pourtant l'initiative des 10 millions soulève un thème important: comment s'organiser en tant que société dans un contexte de croissance économique inégale et de changement de la dynamique démographique? Malheureusement, la teneur des débats montre clairement que ce n'est pas cela qui se joue lors de la campagne.

Nous nous demandons aussi comment il se fait, alors qu'il est sans cesse question de migration en Suisse, que l'on ne parvienne pas à avoir une discussion constructive à son sujet? Pourquoi les fausses informations, les croyances basées sur la peur et les atteintes xénophobes reviennent à chaque fois? Parce que plus nous nous débattons dans le périmètre discursif soigneusement préparé par l'UDC et ses prédécesseurs, plus l'étai se resserre. Nous nous retrouvons pris au piège. En pages 8 et 9 nous tentons de comprendre pourquoi, et comment s'en défaire.

(Sg)

Campagne contre l'initiative des 10 millions

Sortir de l'impasse discursive de l'extrême droite

L'initiative des 10 millions présente une fausse solution à un problème mal posé. Pourtant ce n'est pas le sujet principal des débats. L'attention des opposant·es à l'initiative est si concentrée à parer les arguments grossièrement populistes des initiant·es, qu'une réelle réflexion peine à être menée. Nous devons sortir de cette impasse.

Contrairement à ce que les initiant·es prétendent, sans grand souci de vérité, les prochaines années annoncent un déclin dramatique de la natalité et un renversement de la pyramide des âges. La Suisse atteindra, et dépassera probablement légèrement les 10 millions, mais elle se stabilisera à ce niveau-là, avec une surreprésentation de personnes plus âgées, ce qui pose d'importants défis en termes de prévoyance vieillesse, de politique de santé et de marché du travail. Et ce sont justement les personnes à même de pallier les déficits, les personnes étrangères, que

C'est malheureusement ce qui est en train de se passer dans cette campagne aussi.

Une campagne d'opposition partielle et insatisfaisante

Du côté des opposant·es de gauche à l'initiative, la stratégie était au départ de parler le moins possible de migration ou d'asile, et d'attirer l'attention sur les autres conséquences de l'initiative, sur l'économie ou les relations avec l'Union européenne par exemple. Les positions sur la question de l'asile sont très défensives et plutôt timides. On se contente de rappeler que les personnes du domaine de l'asile sont peu nombreuses, qu'il est important de respecter le droit international et la tradition humanitaire et que les personnes issues de l'asile aussi peuvent contribuer aux secteurs clés du marché du travail.

C'est compréhensible de vouloir éviter les sujets peu rassembleurs, mais aussi un peu naïf. L'UDC a une telle force de frappe

discursive, qu'elle contrôle depuis longtemps la teneur des débats. Alors si elle prépare une scène pour parler de migration, autant l'occuper. Mais il faudrait alors l'occuper vraiment, dans nos termes, et avec nos solutions.

Paradoxalement c'est economiesuisse, représentante des milieux économiques et des entreprises, qui évoque le plus l'immigration dans son argumentaire, et ce, sous un angle résolument positif. Toutefois, cette approche occulte délibérément la question cruciale de l'exploitation des travailleu·res étranger·es. Et ce sont évidemment les personnes du domaine de l'asile qui font les frais de la relative ouverture d'economiesuisse. Leur solution: augmenter et systématiser les renvois, tout en amplifiant la collaboration avec Frontex.

Où est le discours de gauche sur l'asile ?

Cela met en lumière le cruel manque d'un véritable discours de gauche sur la migration et particulièrement l'asile. Nous avons besoin d'une position qui dépasse les simples considérations humanitaires, morales ou de compassion. Le respect du droit d'asile répond à un impératif de justice, pas de générosité.

Nous devons prendre la mesure de l'enjeu et considérer les innombrables initiatives antimigration comme autant d'occasions pour aborder réellement les questions de fond. Le discours xénophobe mobilisé par l'UDC ne

« Nous devons prendre la mesure de l'enjeu et considérer les innombrables initiatives antimigration comme autant d'occasions pour aborder réellement les questions de fond. »

l'on rend responsables des problèmes mis en place par nos politiques économiques et sociales actuelles.

Après tout, si les problèmes que l'UDC met continuellement en avant n'existaient plus, elle n'aurait plus vraiment l'occasion de présenter l'exclusion comme la solution. Et comme les solutions proposées ne répondent pas aux problèmes, elle peut continuer à dire que nos politiques migratoires ne sont toujours pas assez strictes, et exiger de nouveaux durcissements. Les pales du moulin populistes ne sont pas près de s'arrêter de tourner.

L'initiative des 10 millions n'est qu'un rouage de la machinerie. La stratégie de Steve Bannon, stratège d'extrême droite et ex-conseiller de Trump, qui consiste à « inonder la zone » pour laisser ses adversaires en état de sidération et les rendre incapables de réagir à tout, est depuis longtemps utilisée par l'UDC. On ne compte plus les objets parlementaires, communiqués de presse, affirmations dans les médias qui convergent toutes vers un seul but: attiser la méfiance et la haine des personnes étrangères. Et cette communication politique demande beaucoup moins de ressources quand on ne se soucie pas de la véracité de ses propos ou de la fiabilité de ses sources.

Cette manœuvre relève du génie stratégique: ayant méticuleusement préparé le terrain et multiplié les assauts sur tous les fronts, ils ont contraint la résistance à se disperser, l'empêchant ainsi de former un bloc uni.



s'est pas établi du jour au lendemain. Il a été patiemment construit et diffusé. Il a été normalisé et rendu acceptable quand il a été repris par de plus en plus de forces politiques. Il convainc parce qu'il joue sur les peurs et donne l'impression de répondre aux questions politiques actuelles.

Nous avons besoin en face d'une position claire et courageuse. Il est très insatisfaisant de devoir se contenter de rappeler que la plupart des personnes qui demandent protection en méritent une, que les personnes réfugiées

quand elle est basée, comme c'est le cas en Suisse, sur des permis discriminants et excluants, sur des conditions de vie indignes et sur une isolation sociale, économique et géographique.

Combien de temps cela suffira-t-il ?

Peut-être que pour arracher un non aux urnes le 14 juin prochain des positions timides et défensives, ainsi que l'alliance d'opportunité avec la droite et le patronat suffiront. Mais cela ne tiendra pas longtemps. Il ne faut pas oublier que les 10 millions ne sont que le tour de chauffe avant l'initiative de la sécurité des frontières, qui elle s'attaque encore plus frontalement, et encore plus violemment aux personnes réfugiées. Et là, difficile de s'imaginer un soutien de la droite.

Nous ne pouvons plus nous contenter de parler de migration et d'asile que lors des campagnes contre les initiatives de l'UDC. Premièrement parce qu'à seulement réagir, on reprend inmanquablement leurs catégories de pensée, et par là on les valide. Mais aussi parce que si on ne prend pas le temps de développer un discours cohérent et pertinent sur l'asile avec l'ensemble de la gauche progressive, l'extrême droite arrivera toujours à nous disperser avec sa stratégie du chaos.

(Sg)

« Pour avoir une position crédible sur l'asile, il faut aussi être capables de dénoncer et critiquer le régime actuel. »

veulent travailler si on leur en donne la possibilité et que la Suisse doit respecter sa tradition humanitaire. Les motifs de fuite sont toujours plus mis en doute par les autorités migratoires, les programmes d'intégration au marché du travail sont largement insuffisants et il y a longtemps que l'aide au développement est conditionnée aux partenariats migratoires.

Avec cette attitude de constante réaction, on se retrouve à défendre un système pourtant défaillant. Pour avoir une position crédible sur l'asile, il faut aussi être capables de dénoncer et critiquer le régime actuel. On se peut pas défendre véritablement une politique d'asile

Mot-clé : durabilité

Vérification des faits

La durabilité revêt de nombreuses significations. L'UDC instrumentalise ce concept et en donne une interprétation erronée : seule une « réduction de l'immigration » serait durable.

Pour l'UDC, une « évolution démographique durable » signifie limiter le nombre d'habitant-es en Suisse à dix millions « avant 2050 ». Et dès que le chiffre de 9,5 millions sera atteint, la Confédération devra prendre des mesures de limitation. Elle affirme donc qu'il y a trop de monde en Suisse et qu'il faut y remédier. Mais est-ce vrai et une limitation numérique de la population est-elle judicieuse et durable ?

Une crainte infondée concernant la densité

En réalité, la densité de population en Suisse n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Si l'on ne considère que la surface productive, sans compter les montagnes, les lacs et les forêts, on arrive à environ 285 personnes par kilomètre carré. Ainsi, en Suisse, chaque personne dispose théoriquement d'un peu plus de 3500 mètres

L'UDC affirme que « l'explosion de la demande due à l'immigration » entraîne une pénurie de logements et des loyers inabornables. Il est vrai que les loyers augmentent et qu'il est de plus en plus difficile de trouver un logement abordable dans les villes et les agglomérations. Mais l'UDC suggère que si l'on réduisait l'immigration, il serait plus facile de trouver un logement vacant et les loyers baisseraient. En réalité, la pénurie de logements abordables et la hausse des loyers s'expliquent par le fait que les détenteurs de capitaux réalisent des rendements élevés grâce à leurs investissements immobiliers. La pression du capital entraîne une raréfaction des surfaces constructibles et, par conséquent, une hausse constante des prix des terrains. De plus, la plupart des logements neufs sont trop luxueux pour beaucoup et donc trop chers.

l'AI seraient aggravés par le seul fait du nombre de personnes vivant ici.

L'immigration, bouc émissaire

À l'inverse, l'Union suisse des paysans, avec le soutien de l'UDC, a fait échouer plusieurs initiatives visant à freiner l'étalement urbain et l'urbanisation excessive, à promouvoir la biodiversité et à limiter l'utilisation de pesticides. Les embouteillages et les trains bondés sont en grande partie le résultat d'une mauvaise politique d'urbanisme qui oblige les actif-ves à faire la navette entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail. Nos hôpitaux ne sont en aucun cas surpeuplés, mais il y en a tout simplement trop. Et les primes d'assurance maladie n'augmentent pas parce que l'immigration entraîne une hausse du nombre d'assuré-es – qui paient elleux aussi des primes. Ce sont plutôt l'augmentation de la demande de traitements, le vieillissement de la population et les progrès médicaux, qui entraînent des traitements plus coûteux et des prix plus élevés pour les médicaments, qui conduisent à une hausse constante des coûts de la santé. Les dépenses de l'AVS et de l'AI sont financées par les cotisations salariales de l'ensemble de la population active, y compris les étranger-es. Le taux d'activité des étranger-es en Suisse est élevé et s'élevait à environ 69,5% en 2024, contre 62,8% pour les Suisses.

La durabilité ne signifie pas monter les gens les uns contre les autres ou réduire les problèmes sociaux à la migration. Qui-conque souhaite s'attaquer sérieusement à la pénurie de logements, à la destruction de l'environnement ou à la surcharge des infrastructures doit en identifier les causes politiques et économiques – et non le nombre de personnes concernées.

(Pf)

« Quiconque souhaite s'attaquer sérieusement à la pénurie de logements, à la destruction de l'environnement ou à la surcharge des infrastructures doit en identifier les causes politiques et économiques – et non le nombre de personnes concernées. »

carrés. En revanche, la densité de population des Pays-Bas, dont la superficie est similaire, est presque deux fois plus élevée. Même en Allemagne, la densité de population réelle est supérieure à celle de la Suisse. Le sentiment de surpopulation parfois ressenti repose donc sur une impression subjective, et non sur une base réelle. Fixer une limite à dix millions de personnes est donc arbitraire et ne repose pas sur des considérations vérifiables et compréhensibles.

L'initiative demande au Conseil fédéral et au Parlement de limiter l'immigration dès que la population atteint 9,5 millions d'habitant-es « afin de protéger l'environnement et dans l'intérêt de la préservation durable des ressources naturelles, de la capacité des infrastructures, des soins de santé et des assurances sociales suisses ». Les problèmes environnementaux, les embouteillages, les trains et les hôpitaux surchargés ainsi que l'augmentation des dépenses de l'AVS et de



Résistance à ICE

Tournée « Stand up with Minnesota »

Au mois d'avril le collectif Break Free Switzerland a initié une tournée d'information sur la résistance face à ICE aux États-Unis. Janette Corcelius, syndicaliste, Sagirah Shahid, poète et performeuse ainsi que Rafael Gonzales, dit Tufawon, rappeur, chanteur compositeur et enseignant, ont sillonné la Suisse pour partager leur expérience. Cela a donné lieu à des discussions inspirantes entre activistes, où il a été question de libération, de justice, d'autodétermination et de résistance populaire.

« Il est impossible de défendre les droits des personnes migrantes sans s'attaquer à la source des oppressions : la confiscation des terres, l'exploitation par le travail et le racisme systémique. »

Un des objectifs principaux était de déstabiliser les centres névralgiques de la finance fossile, avec des interventions remarquées auprès des conseils d'administration d'UBS et de la Banque Nationale Suisse. Cela a mis en lumière les complicités systémiques entre l'exploitation des sols, des communautés et des êtres humains, ainsi que la violence engendrée quand ce modèle est défendu coûte que coûte.

Cela a aussi montré que la quête de justice sociale, économique et climatique doit impérativement passer par la convergence des luttes. Il est impossible de défendre les droits des personnes migrantes sans s'attaquer à la source des oppressions : la confiscation des terres, l'exploitation par le travail et le racisme systémique.

(Sg)



La Suisse renvoie fièrement vers le Burundi

Le chef de la sécurité du canton de Zurich Mario Fehr se félicite sur Facebook et remercie la police et le Secrétariat aux migrations pour leur effort collectif. Il loue leur professionnalité et souligne l'importance de leur travail, dont l'exécution serait « importante », car ce n'est qu'ainsi que « notre politique d'asile reste crédible ».

L'opération en question ? Un vol spécial vers le Burundi. À notre connaissance, 11 personnes, dont une

« La Suisse est le seul pays depuis l'amplification de la crise à expulser vers le Burundi. »

famille avec trois enfants, ont été arrachées de leur lit par une armada de policiers, pour être renvoyées vers un pays où leurs vies sont encore plus en danger.

Sur place, la situation des droits humains se détériore à mesure que le président en place gagne en pouvoir. La société civile, de plus en plus condamnée à la clandestinité, alerte depuis longtemps sur le sort qui est réservé aux opposant-es politiques qui ont tenté l'exil. Ils sont pourchassé-es, emprisonné-es, battu-es et forcé-es à disparaître.

La communauté burundaise en Suisse vit dans l'angoisse. Nombreux-ses sont celles qui sont arrivées sur le territoire européen suite à la suppression d'obligation de visa pour la Serbie. Ce sont des personnes qui ont déjà dû surmonter les difficultés liées au système de Dublin.

Certaines sont en Suisse depuis bientôt cinq ans, et leur statut est toujours précaire. Leur besoin de protection n'est pas reconnu. Le SEM conteste la vraisemblance des récits des personnes auditionnées. Ce qui est encore plus inquiétant, c'est que les ressortissant-es burundais-es se voient infliger une décision d'asile négative beaucoup plus souvent en Suisse alémanique qu'en Suisse romande.

Et dans cette histoire, la Suisse fait figure de pionnière européenne : elle est le seul pays depuis l'amplification de la crise à expulser vers le Burundi. Pas de quoi être fier, Monsieur Fehr.

(Sg)

Privation de liberté

Motif de la détention : pauvreté

Chaque année, l'État suisse emprisonne des milliers de personnes parce qu'elles n'ont pas d'argent. Infraction fréquente : voyager sans titre valable dans les transports publics. L'action « Fonds pour la liberté » (Freiheitsfonds) vise à faire sortir ces personnes de prison – et collecte des fonds à cette fin.

Une personne reçoit une lettre. Elle y apprend qu'elle doit aller en prison. Cela se produit tous les jours en Suisse, environ 10000 fois par an. Mais le destinataire n'est pas toujours un-e criminel-le. Dans plus de la moitié des cas, une personne doit aller en prison parce qu'elle a peu d'argent.

Quiconque ne peut pas payer une amende ou une pénalité pécuniaire doit purger la dette sous la forme d'une « peine de substitution ». La plupart du temps, un jour derrière les barreaux correspond à une amende de cent francs. L'incarcération coûte à l'État entre 250 et 350 francs par jour.

C'est pourquoi même le Conseil fédéral a voulu examiner la possibilité de supprimer la peine de substitution, du moins dans certains cas. Le Parlement a rejeté cette proposition lors de la session de printemps. La pauvreté continuera donc d'être punie par la prison.

L'infraction la plus courante est le fait de voyager sans titre valable dans les transports publics. Quiconque se fait prendre une fois doit payer une pénalité.

Si cela se produit plusieurs fois ou si la personne ne peut pas payer la pénalité, les entreprises de transport public la dénoncent au ministère public.

Celui-ci inflige une amende. Mais la personne qui n'a déjà pas pu payer le billet n'a pas non plus les moyens de payer cette amende – et doit aller en prison. En cas d'amende, la privation de liberté dure au maximum trois mois, en cas de peine pécuniaire, 180 jours. Mais les deux peuvent s'additionner pour donner lieu à des séjours en prison plus longs.

Un cercle vicieux

Même une peine d'emprisonnement de courte durée a des conséquences graves. Les personnes peuvent perdre leur emploi,

leur logement et leur entourage social. La prison est également extrêmement néfaste pour la santé mentale. De plus, beaucoup

« Dans plus de la moitié des cas, une personne doit aller en prison parce qu'elle a peu d'argent. »

en sortent plus pauvres qu'à leur arrivée, car les tarifs des appels téléphoniques et des produits vendus au kiosque sont très élevés, tandis que les salaires sont bas. C'est un cercle vicieux : qui a des dettes doit aller en prison, mais en ressort avec encore plus de dettes et une foule de nouveaux problèmes. Après cela, se payer un billet de transports publics est hors de question.

« Le Freiheitsfonds a décidé d'agir et a lancé un grand « Prison Break ». »

Or, la mobilité est une condition fondamentale pour participer à la vie sociale et améliorer sa propre situation. Sans transports publics, les personnes en situation de pauvreté ne peuvent pas se rendre à l'administration, à la soupe populaire, au cybercafé, chez des membres de leur famille, chez un-e médecin ou à un entretien d'embauche.

Le Freiheitsfonds attire l'attention sur cette pratique injuste. En avril, il a lancé une pétition. Dans celle-ci, environ 4500 personnes ont demandé aux CFF et à toutes les entreprises de transport de cesser de porter plainte pour voyage sans titre de transport. Elles n'y sont tenues ni par la loi ni par leurs propres directives. Elles poursuivent ces personnes de leur propre

initiative. Aucune de ces entreprises n'a encore pris position sur la pétition.

Prison Break!

C'est pourquoi le Freiheitsfonds a décidé d'agir et a lancé un grand « Prison Break ». Le plan : le Fonds collecte des fonds via un financement participatif afin de payer les amendes des personnes qui doivent aller en prison ou qui y sont déjà pour avoir

voyagé sans billet dans les transports publics. Le premier objectif : 50000 francs. Si possible, l'objectif sera revu à la hausse – plus on collectera d'argent, plus on pourra épargner à des personnes l'expérience pénible de la prison.

Voyager sans billet dans les transports publics n'est qu'une des nombreuses raisons pouvant mener à une peine de substitution. À cela s'ajoutent, par exemple, les amendes infligées aux personnes sans permis de séjour. Si le Freiheitsfonds parvient à collecter suffisamment d'argent, elles aussi seront sorties de prison.

Aidez-nous à sortir de prison les personnes touchées par la pauvreté et lutez avec nous contre l'injustice des peines de substitution.

Collectif Freiheitsfonds Suisse



Un régime frontalier meurtrier

L'externalisation de la responsabilité

L'ouvrage récemment publié de Kiri Santer retrace avec précision la politique européenne d'externalisation en Méditerranée, en restant proche des luttes contre le régime frontalier. Une analyse politique et ethnographique sur les refoulements, le droit et la responsabilité fragmentée.



Kiri Olivia Santer (2026): *The Borders of Responsibility. Migration Control in the Mediterranean Sea*. Duke University Press. ISBN 978-1-4780-3866-5, 244 pages, \$29.95.

Kiri Santer, membre du comité de Sosf, a écrit avec *The Borders of Responsibility. Migration Control in the Mediterranean Sea* un ouvrage d'une importance capitale sur la politique européenne des frontières. Alors que les décès aux frontières extérieures de l'Europe sont désormais largement banalisés et ne retiennent pratiquement plus l'attention des médias, Santer retrace avec précision comment cet ordre mortel s'est mis en place en Méditerranée sur les plans politique, juridique et infrastructurel.

Partant de son travail à bord du navire de sauvetage Aquarius, l'autrice retrace la genèse du régime d'externalisation actuel entre l'Europe et la Libye: des interventions en mer aux centres de coordination des sauvetages maritimes et aux litiges juridiques, jusqu'aux bureaux des institutions européennes, des agences de développement et des organisations inter-

nationales. C'est précisément ce mouvement ethnographique entre les navires de sauvetage, les tribunaux, les ministères et les mécanismes de financement européens qui constitue l'un des atouts majeurs de cet ouvrage.

L'architecture de l'externalisation

Au cœur de l'ouvrage se trouve l'analyse de ce que Santer appelle le « contrôle délégué » et la « non-influence »: l'Europe ne se contente pas d'externaliser les refoulements et la violence, elle met en place de manière ciblée des arrangements juridiques et politiques qui permettent d'exercer un contrôle tout en fragmentant les responsabilités. La Méditerranée n'apparaît pas ici comme un espace de

non-droit, mais au contraire comme une zone hautement réglementée où le droit maritime, les droits humains, les régimes SAR (search and rescue), la coopération au développement et les logiques de sécurité s'entremêlent. C'est précisément cela qui engendre la fragmentation des responsabilités décrite par Santer, qui permet à la fois l'influence européenne et l'absence de compétence politique.

Il est particulièrement convaincant que Santer ne décrive pas la politique d'externalisation comme un plan directeur monolithique. Son livre brosse plutôt le tableau d'un régime frontalier contradictoire et contesté, qui doit être constamment adapté, juridiquement sécurisé et défendu contre les critiques. La garde côtière libyenne, les fonds européens, les infrastructures offshore, les discours humanitaires et les procédures judiciaires stratégiques apparaissent ainsi comme les composantes d'un même ordre politique.

La politique frontalière comme régime contesté

La proximité avec les luttes contre le régime frontalier – de l'Alarm Phone au sauvetage civil en mer en passant par les interventions juridiques – est palpable à chaque page du livre. Le fait que Kiri Santer soit aujourd'hui active au sein du comité de Solidarité sans frontières n'est guère surprenant après la lecture: le livre allie une acuité analytique à une position politique claire, sans pour autant produire de certitudes simplistes.

(Sn)

IMPRESSUM

BULLETIN

SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES

Paraît 4 fois par an

ISSN 2673-7701

Tirage de cette édition:

2500 allemand / 750 français

Affirmés par la REMP/FRP:

2177 deutsch / 538 français

Conception et graphisme:

Graziella Bärtsch et Moana Bischof

Impression et expédition:

selva caro druck ag, Films Waldhaus

Rédaction:

Simon Noori (Sn), Sophie Guignard (Sg), Peter Frei (Pf)

Traductions:

Sosf

Lectorat:

Sosf

Photos:

Kira Kynd

Décali rédactionnel pour le prochain numéro:

le 10 juillet 2026

Nous nous réservons le droit d'abréger le courrier des lecteur-ices

Cotisation 2026 abo inclus:

saliariés Fr. 70.- / couples Fr. 100.- / non-saliariés Fr. 30.- / organisations Fr. 120.-

Abonnement:

individuel Fr. 30.- / organisations Fr. 50.-

Editrice:

Solidarité sans frontières
Schwanengasse 9
3011 Bern
(regroupement CAS/MODS)

Téi. 031 311 07 70
sekretariat@sosf.ch
www.sosf.ch

CP 30-13574-6
IBAN CH03 0900 0000 3001 3574 6
BIC POFICHBEXXX

Azizou Chéhou, Moctar Dan Yayé et Moctar Nalosso

Alarme Phone Sahara : récits de la frontière européenne du Niger

En avril, nous retrouvons nos collègues de l'Alarme Phone Sahara, en tournée en Suisse et en Allemagne. L'occasion pour nous de connaître l'évolution de la situation depuis le coup d'État de 2023.

«Nous sommes ici pour soigner les échanges entre les activistes du Sud et du Nord. Au vu des maladies dont souffre le monde un peu partout, cela prendra du temps, mais nous serons capables de faire face.» lance Moctar Dan Yayé, à la petite assemblée du premier étage de la Brasserie Lorraine à Berne.

Nous nous y étions déjà vu-es il y a quatre ans, lors de leur tournée précédente. Les activistes avaient présenté leurs réponses concrètes à l'externalisation des frontières: informer, documenter, secourir. Car la route du Niger vers l'Europe est devenue mortelle. Ce coin du monde a toujours été un carrefour, l'un des nœuds de la migration circulaire sur le continent africain. Or, depuis la loi 2015/36, adoptée sans débat et quasiment en secret par le Parlement nigérien, ce carrefour a été transformé en frontière. Les autorités du Niger se sont faites gardiennes de la forteresse Europe et le mouvement des personnes a été criminalisé. Que ce soit vers l'Europe, ou même à l'intérieur du continent africain.

Qui dit criminalisation dit mise en danger: «De nouvelles routes ont dû être trouvées. Les personnes en mouvement y sont menacées par les forces de l'ordre, les bandits et d'autres organisations criminelles», dit Azizou Chéhou. Alors

l'équipe de l'Alarmphone informe les personnes en mouvement sur les dangers, leur viennent en aide grâce à la ligne téléphonique disponible 24/7 et documentent les conséquences mortelles de cette externalisation des frontières.

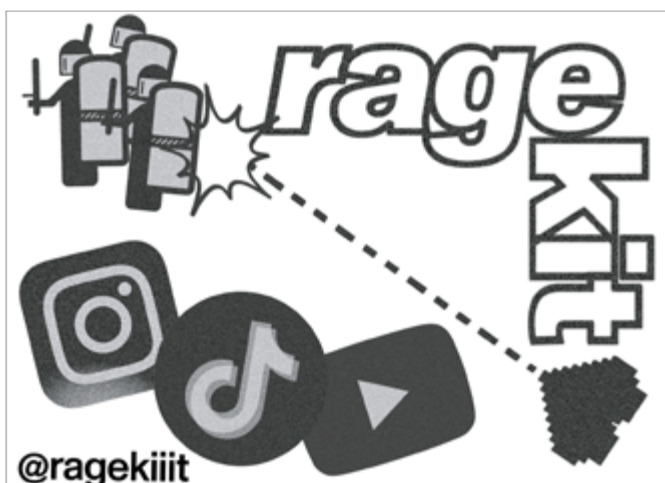
Or, suite au coup militaire de 2023, la loi 2015/36 est dénoncée. Les personnes emprisonnées ou sanctionnées sont rétroactivement amnistiées. Le nouveau régime est moins obéissant face à l'union européenne, mais la zone où transitent les personnes reste très surveillée, pour des raisons sécuritaires. La société civile est également réprimée, Moctar Nalosso affirme que plus de 2000 associations ont dû cesser leurs activités

« Les autorités du Niger se sont faites gardiennes de la forteresse Europe et le mouvement des personnes a été criminalisé. »

depuis 2024, ne pouvant plus répondre aux sollicitations ni résister aux pressions administratives ou même directes, envers les camarades.

Concrètement, la suppression de la loi 2015/36 permet à nouveau de circuler sur les deux routes

ANNONCES



selva caro druck ag

hier entsteht druck, der eindruck macht.
ein besonderer ort – mitten in der natur von flims waldhaus.

druck mit herz und präzision

als kleines, flexibles team setzen wir ihre aufträge mit leidenschaft und sorgfalt um. mit erfahrung, sorgfalt und spass an der arbeit begleiten wir projekte von der ersten idee bis zum fertigen druckprodukt.

7018 Flims t 081 911 22 55 mail@selvacaro.ch www.selvacaro.ch



principales. Mais à la frontière, les voyageuses sont à nouveau bloqué-es. Les expulsions de masse depuis la Libye ou l'Algérie sont fréquentes. Les voitures où s'entassent les personnes pour traverser la frontière verte sont remplacées dans l'autre sens par des immenses camions, destinés au transport de bétail, tout autant chargés. La différence entre

« La seule différence, c'est que les frontières sont encore plus dangereuses. »

ces deux types de convoi? L'un des deux, destiné au refoulement des citoyen-nes du Niger, est dit « officiel » alors que l'autre qui est mixte et limité au Point Zéro (l'endroit de la frontière) est « non officiel ».

La loi 2015/36 est partie, mais les accords migratoires demeurent. Du côté de l'Union européenne, la justification est toujours la même: il s'agit d'endiguer la migration et empêcher le trafic des « passeurs » alors que pour les voyageuses ce sont plutôt des « transporteurs ».

Lors du repas qui suit la présentation, je demande à Azizou Chéhou si ces objectifs sont réalisés. Il me répond tout net: « Nous continuons de voir les mouvements migratoires, le nombre de personnes augmentent, car elles se retrouvent plus souvent bloquées, notamment dans des camps financés par l'Union européenne, ou l'ONU et dans les rues des localités traversées. La seule différence, c'est que les frontières sont encore plus dangereuses. »

(Sg)

Agenda

Assemblée générale de Solidarité sans frontières

30 mai 2026, 17h30 : Partie statutaire
30 mai 2026, 19h Partie publique
Quartierraum Holligerhof, Holligerhof 8, Berne

En compagnie de Balthasar Glättli, membre du comité de Sosf et conseiller national des Vertes de longue date, nous revenons sur notre combat pour les droits fondamentaux, de « Personne n'est illégale » à « Non à l'initiative des 10 millions ». Merci de vous inscrire auprès de sekretariat@sosf.ch

Burn borders, build bridges

4 juin 2026, 19h : Capitalisme racial : le lien entre contrôle des migrations et l'exploitation par le travail
10 juin 2026, 19h : La liberté de circulation plutôt qu'une Suisse à 10 millions d'habitantes
Zentralwäscherei, Neue Hard 12, Zurich

Série de rencontres organisées par le Mouvement pour le socialisme (MPS) et Liberté de circulation pour touxtes (Bfa!)

La Suisse, un pays de migration. Une soirée contre l'initiative « pour une Suisse à 10 millions d'habitants-e-s »

3 juin 2026 : 18h30 - 20h, suivi d'un apéritif
Le Cazard (rue Pré-du-Marché 15, Lausanne)

Avec Lisa Mazzone, présidente des Vert-e-s suisses, Vania Alleva, présidente d'Unia Suisse, Cesla Amarelle, professeure de droit, experte en migrations et Sophie Guignard, secrétaire politique chez Solidarité sans frontières

Manif : Entre nous pas de frontières – qu'importe d'où nous venons

26 septembre 2026, à partir de 14h
De la Schützenmatte à la Place fédérale, Berne

À noter dans vos agendas ! Les thèmes et les revendications seront bientôt disponibles sur demo.sosf.ch.